

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_035_2018

Programme pluriannuel de gestion du Tarn 2014-2018 (5^e tranche de gestion)

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'objectif « Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) ;

Vu la délibération n°2013/⑥10 du 20 novembre 2013 du conseil communautaire de Millau-Grands causses relative à l'approbation du PPG Tarn 2014-2018 et à la déclaration d'intérêt général (DIG) correspondante ;

Vu la délibération n°2018-1-DEL-15 du 21 février 2018 du conseil communautaire de Millau-Grands causses relative à la cinquième tranche du PPG Tarn ;

Considérant le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » de la Communauté de communes de Millau-Grands causses au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au 1^{er} avril 2018 et donc la reprise des engagements pris dans le cadre de cette compétence ;

Confirme la reprise de l'action « Cinquième tranche de gestion du PPG Tarn » selon les termes de la délibération n°2018-1-DEL-15 du 21 février 2018 du conseil communautaire de Millau-Grands causses ;

Rappelle les travaux qui sont prévus dans cette action :

Travaux	Entretien et restauration de la ripisylve
Secteurs	Gorges du Tarn (Mostuéjols) Paulhe – Pont Pierre Garlenc (Millau) ...
Entreprise retenue	SNPCRR (12)
Montant prévisionnel	18 127,20 € TTC
Plan de financement prévisionnel	Agence de l'eau Adour-Garonne : 10 876,32 € (60%), Conseil régional de l'Occitanie : 2 719,08 € (15%) Conseil départemental de l'Aveyron : 906,36 € (5%), Autofinancement : 3 625,44 € (20%)

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette opération, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Précise que l'action « Cinquième tranche de gestion du PPG Tarn » concerne l'unité géographique « Vallée du Tarn » et que son autofinancement sera réparti entre les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 2 ;

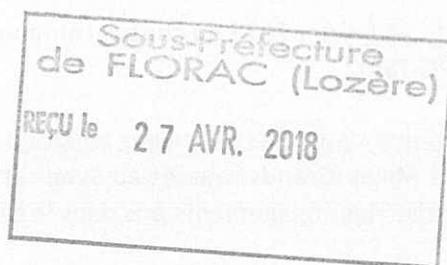
Demande que la déclaration d'intérêt général relative au PPG Tarn établie par le préfet de l'Aveyron par arrêté n°2014364-0004 du 30 décembre 2014 soit transférée au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont pour les travaux qui restent à mener ;

Demande que les subventions qui auraient éventuellement été octroyées pour cette action sur la base de la délibération n°2018-1-DEL-15 du 21 février 2018 du conseil communautaire de Millau-Grands causses soient transférées au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations, notamment avec les entreprises retenues pour les travaux et les financeurs.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 / 04 / 2018
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2018